

Réforme du collège

DÉCRYPTAGE

Juin 2015

Contexte

Malgré plusieurs semaines d'agitation sur la scène politique, et la journée de mobilisation du mardi 19 mai, qui a rassemblé 50% de grévistes selon le SNES, le décret et l'arrêté portant sur la réforme du collège ont été publiés mercredi 20 mai au journal officiel.

Cette réforme va modifier l'architecture du collège, en renforçant une organisation du primaire et du secondaire par cycles, et modifiant les grilles horaires. Elle introduit la LV2 dès la cinquième, et organise des enseignements interdisciplinaires.

Cette réforme supprime par la même occasion les dispositifs d'excellence présents au sein des collèges: l'apprentissage des langues anciennes ainsi que les classes bilingues et européennes. Les textes d'application de la réforme sont en cours de discussion.

La nouvelle réforme du collège instaure une nouvelle organisation, qui déplace une nouvelle fois le curseur des cycles pour créer des cycles longs et chevauchant le primaire et le collège, déstructurant ces deux institutions.

Une nouvelle architecture du collège

L'organisation par cycle de la scolarité apparaît avec la loi Jospin de 1989. Les cycles sont alors courts et peuvent même ne durer qu'un an, comme la sixième, dit "cycle d'observation" introduit par la loi Bayrou en 1993.

La nouvelle réforme du collège déplace une nouvelle fois le curseur des cycles pour créer des cycles longs qui chevauchent le primaire et le collège, ce qui risque de déstabiliser les deux institutions.

| MATERNELLE | | | PRIMAIRE | | | | COLLEGE | | | | |
|------------|------------|------------|------------|-----|------------|-----|------------|------|------|------|------|
| 1er cycle | | | 2ème cycle | | 3ème cycle | | 4ème cycle | | | | |
| 1ère année | 2ème année | 3ème année | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | 6ème | 5ème | 4ème | 3ème |

Ces cycles sont construits comme des blocs au sein desquels la possibilité de redoublement est proscrite.

La progression des élèves n'est donc plus évaluée chaque année, mais seulement à la fin des trois années de chaque cycle.

Redoublement:

Un décret en date du 18 novembre 2014 prévoyait déjà de limiter les possibilités de redoublement des élèves de primaire et collège. En effet, ce décret prévoit, par ses articles 3, 6, et 27, une procédure de redoublement exceptionnelle et complexe. Le redoublement ne s'envisage que "pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires". Il ne s'effectue qu'après avis de "l'inspecteur de l'éducation", sans réel contact avec les élèves. De plus, le redoublement est subordonné à l'accord des parents. Le décret prévoit d'autre part que le terme de "redoublement" soit supprimé du reste du code de l'éducation.

Une heure et demi de cours en moins par semaine

La grille horaire du collège va donc être modifiée. En imposant 26 heures hebdomadaires de cours obligatoires (comprenant aussi bien les horaires consacrés aux disciplines, que les heures d'accompagnement personnalisé et celles dédiées aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires - EPI), la réforme entraîne une baisse du nombre total d'heures d'enseignement, de l'ordre de 162 heures sur l'ensemble de la scolarité du collège.

Heures globales d'enseignement obligatoire

| | Sixième | Cinquième | Quatrième | Troisième | Total |
|------------|-----------|------------|-----------|--------------|--------------|
| Avant | 27 | 25 | 28 | 28,5 | 105,5 heures |
| Après | 26 | 26 | 26 | 26 | 104 heures |
| Différence | - 1 heure | + 1 heures | - 2 heure | - 2,5 heures | - 1,5 heure |

Après la réforme, les heures d'accompagnement personnalisé et d'EPI seront désormais comptées sur les heures d'enseignements communs, ce qui entraîne de fait une perte d'heures d'enseignements communs, qui se chiffre en moyenne à plus de 120 heures par niveau sur une année.

Un coup de rabot sur les heures consacrées aux disciplines

Ce sont surtout les heures consacrées à l'enseignement des disciplines qui baissent le plus fortement. Sur l'ensemble de la scolarité du collège, le nombre d'heures consacrées à l'enseignement disciplinaire diminue de 486 heures, soit en moyenne 121,5 heures chaque année. En effet, désormais, les heures d'accompagnement personnalisé et les EPI sont prises sur les heures d'enseignement disciplinaire obligatoires.

Heures d'enseignement consacrées aux disciplines

| | Sixième | Cinquième | Quatrième | Troisième | Total |
|------------|------------|-----------|------------|--------------|---------------|
| Avant | 25 | 23 | 26 | 28,5 | 102,5 heures |
| Après | 23 | 22 | 22 | 22 | 89 heures |
| Différence | - 2 heures | - 1 heure | - 4 heures | - 6,5 heures | - 13,5 heures |

L'Interdisciplinarité sera t-elle plus qu'un gadget ?

15 à 20% du temps de travail hebdomadaire est consacré aux enseignements complémentaires, à raison de 4 heures par semaine. Celles-ci se répartissent selon le niveau des élèves en 2 heures d'accompagnement personnalisé plus 2 heures d' EPI pour les plus faibles, ou 2 heures d'accompagnement personnalisé plus 2 heures d' EPI

Enseignements communs

Accompagnement personnalisé



Enseignements pratiques interdisciplinaires

Huit thématiques sont proposées au sein des EPI, et les élèves devront en traiter 6 au total, à raison de deux par année sur les trois ans du cycle 4 :

- corps, santé, bien-être et sécurité
- culture et création artistique
- transition écologique et développement durable

- information, communication, citoyenneté
- langues et cultures de l'Antiquité
- langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
- monde économique et professionnel
- sciences, technologie et société

Ces thèmes doivent contribuer de façon concrète à la mise en œuvre au collège des trois parcours éducatifs : le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP).

Sur le site de l'Éducation nationale, des pistes de mise en œuvre de ces thématiques sont données en exemple:

- **Thématique "sciences, technologie et santé"**: mettre en relation les mathématiques, la physique et l'histoire pour créer un magazine consacré à la machine à vapeur.
- **Thématique "information, communication, citoyenneté"**: mettre en relation les arts plastiques et l'enseignement moral et civique, pour organiser un débat en classe. Certains élèves seront l'objet de caricatures réalisées par d'autres élèves, ...
- **Thématique "transition écologique et développement durable"**: mettre en relation la physique, les sciences et vie de la terre, et la technologie pour créer des éoliennes en maquette.
- **Thématique "monde économique et professionnel"**: mettre en relation l'anglais, la géographie et les mathématiques pour faire découvrir aux élèves la profession d'urbaniste, par le biais d'exposés.

*La réforme du collège
acte la suppression
des langues
anciennes.*

La disparition des dispositifs d'excellence

La réforme du collège acte la suppression des langues anciennes. Face à la mobilisation des opposants à cette mesure, le Ministre de l'Éducation nationale a proposé que les langues anciennes fassent l'objet d'un enseignement dans le cadre de l'EPI portant sur les langues et cultures de l'antiquité. Mais un EPI n'est étudié qu'une seule fois au cours du cycle 4, soit pendant une période limitée à un semestre et l'enseignement qui y est prodigué n'est en rien semblable à l'apprentissage d'une langue telle qu'elle se faisait auparavant dans les classes de latin ou de grec. Pour déminer la contestation, le Ministre a également annoncé que l'enseignement des "Langues et cultures de l'Antiquité" pourrait être étudié en option grâce aux «enseignements de complément aux EPI» afin de permettre aux étudiants volontaires d'étudier des EPI supplémentaires aux côtés du socle commun à la classe, à raison de 1 heure par semaine en cinquième, et de deux heures en quatrième et en troisième.

Enseignement commun

Améliorer le niveau de français de tous les collégiens

Des éléments culturels et linguistiques des langues anciennes seront intégrés dans les programmes de français

EPI

Découvrir une ou plusieurs langues anciennes et les cultures qui leur sont liées

Thématique interdisciplinaire «langues et cultures de l'Antiquité»

Enseignement de complément aux EPI

Proposé aux élèves volontaires

Suivi en complément d'un EPI «langues et cultures de l'Antiquité» au cours du cycle 4

Les classes bilingues, qui offrent l'apprentissage de deux langues (...) dès la sixième, (...) seront donc supprimées par la réforme, selon le ministre de l'Éducation nationale.

Cependant, aucune dotation d'heures d'enseignement nouvelles n'a été budgétée pour financer ces modules de compléments.

Les classes bilingues et européennes supprimées

Les classes bilingues, qui offrent la possibilité aux élèves de débiter l'apprentissage de deux langues, souvent l'anglais et l'allemand, dès la sixième, ainsi que les classes européennes, qui permettent un renforcement de l'apprentissage des langues à partir de la quatrième, seront donc supprimées par la réforme. Ces classes étaient notamment très présentes dans les ZEP et permettaient de maintenir des îlots d'excellence dans ces zones difficiles.

Les classes bilingues avaient permis de relever de 10 à 15% le nombre de jeunes Français apprenant l'allemand (alors que 19% de jeunes Allemands apprennent le français). L'apprentissage des langues allemandes et françaises sont un des ciments de l'amitié franco-allemande et l'ambadrice de l'Allemagne en France a déploré cette suppression.

Contact presse : Olivier Vial

 01 78 16 40 30

 olivier.vial@ceru.fr